



Paiement des bourses

Fourniture d'un RIB

L'examen des dossiers de bourse est réalisé par le Rectorat, mais le paiement effectif des bourses est assuré chaque fin de trimestre directement par le lycée ROLAND GARROS.

Pour réaliser ce paiement, les responsables légaux qui ont fait une demande de bourses doivent nous fournir un RIB sur lequel figure le nom du responsable légal qui a effectivement fait la demande de bourse.

Les nom, prénoms et date de naissance de l'élève doivent être inscrits manuellement sur ce RIB.

L'agent Comptable



Hervé DELACOUR